



DÉLIBÉRATION N°2017-03-03-13
du Conseil d'Administration de l'Université de Nantes

Séance du 3 mars 2017

**POINT 13 : ELECTION DES MEMBRES DU CONSEIL DU CENTRE DE SANTE DES
ETUDIANTS - SUMPPS**

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

- VU** le code de l'Éducation ;
- VU** les statuts de l'Université approuvés par le Conseil d'Administration du 6 juin 2014 et modifiés le 30 janvier 2015 et le 3 juin 2016 ;
- VU** les statuts du service de santé des étudiants (SUMPPS) de l'Université de Nantes ;
- VU** les candidatures de Mme MARIE-HELENE BARON, M. STEPHANE BRUNAT, M. CYRIL LUPI et M. YVES POUZAINT ;

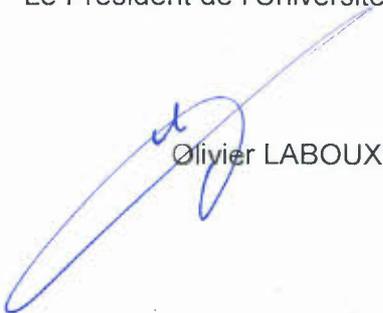
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

ÉLIT, au premier tour à l'unanimité des suffrages exprimés, **Mme MARIE-HELENE BARON, M. STEPHANE BRUNAT, M. CYRIL LUPI et M. YVES POUZAINT**, représentants des personnels administratifs, techniques ou sociaux, des enseignants au Conseil du SUMPPS-Centre de santé.

Nombre de présents ou de représentés: 32 ;
Abstention : 0 ;
Nombre de suffrages exprimés: 32 ;
M. CYRIL LUPI : 32 voix
Mme MARIE-HELENE BARON: 32 voix
M. YVES POUZAINT: 32 voix
M. STEPHANE BRUNAT : 32 voix

À Nantes, le 3 mars 2017

Le Président de l'Université de Nantes


Olivier LABOUX